

XILAM ANIMATION

Rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction de capital

(Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2022 – 13^{ème} résolution)

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

GEA Audit

3, rue du Docteur Dumont
92300 Levallois-Perret

Rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction de capital**(Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2022 – 13^{ème} résolution)**

Aux Actionnaires,
XILAM ANIMATION
57, boulevard de la Villette
75010 Paris

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 22-10-62 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'Administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de 18 mois, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10% de son capital, par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des Actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Levallois-Perret, le 17 mai 2022

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

GEA Audit

Alexis Rey

 *François Caillet*

Alexis Rey

François Caillet